

Tableau 153. — Auteurs des infractions  
dans l'ex-Kwango (1935-1937 et 1955-1957).

Qualifi- cations légales	H		F		E	
	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957
TTM	58 98,3 %	40 97,5 %	1 1,6 %	1 2,4 %	0	0
TTG	85 98,8 %	57 95,0 %	1 1,1 %	3 5,0 %	0	0

Un auteur n'a pu être identifié en 1935-1937 par suite de la disparition du dossier. Les moyennes d'ensemble de la province sont reprises au tableau 98 (chapitre IV, section I § 1).

La criminalité féminine est en légère augmentation mais inférieure pour la dernière période aux proportions de la province. Les crimes collectifs sont beaucoup plus nombreux en première période : pour les meurtres 11 (6 à 2 prévenus, 1 à 3, 2 à 4 et 2 à 5) contre 7 (6 à 2 prévenus et 1 à 3) et pour le total des infractions : 16 (7 à 2 prévenus, 4 à 3, 2 à 4 et 3 à 5) contre 9 (7 à 2 prévenus et 2 à 3).

Tableau 154. — Victimes des infractions  
dans l'ex-Kwango (1935-1937 et 1955-1957).

Qualifi- cations légales	H		F		E	
	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957
TTM	31 81,5 %	22 59,4 %	4 10,5 %	13 35,1 %	3 7,8 %	2 5,4 %
TTG	45 76,2 %	34 53,9 %	11 18,6 %	21 33,3 %	3 5,0 %	8 12,7 %

Une victime n'a pu être classée en 1935-1937. Les proportions de l'ensemble de la province sont reprises au tableau 104 (chapitre IV, section II).

Le nombre de femmes victimes a nettement augmenté.

Nous allons maintenant confronter les modes de perpétration des infractions, 2 n'ont pu l'être pour 1935-1937, suite à la disparition de deux dossiers.

Tableau 155. — Modes de perpétration dans l'ex-Kwango (1935-1937 et 1955-1957).

Modes de perpétration	1935-1937		1955-1957		Proportions	
	1935-1937	1955-1957	1935-1937	1955-1957	1935-1937	1955-1957
Instruments coupants et tranchants	8	13	15,0 %	22,8 %	-	
Instruments perforants	1	1	1,8 %	1,7 %	-	
Arc	13	7	24,5 %	12,2 %	-	
Fusil	3	6	5,6 %	10,5 %	-	
Instruments contondants	6	11	11,3 %	19,2 %	-	
Asphyxies	11	2	20,7 %	3,5 %	-	
Feu	3	7	5,6 %	12,2 %	-	
Poison	5	4	9,4 %	7,0 %	-	
Viol	0	1	0,0 %	1,7 %	-	
Coups sans arme	3	5	5,6 %	8,7 %	-	

A remarquer la substitution du fusil à l'arc due sans doute à la facilité de la contrebande pendant la guerre et la diminution des asphyxies (en 1935-1937, 7 cas d'enfouissement d'une victime vive). Deux emplois de poison ou équivalent en 1955-1957 sont étrangers à l'épreuve superstitieuse mortelle. Dans la dernière période, s'observent aussi l'emploi plus fréquent d'armes de corps à corps et l'extension des incendies.

### Section VII : Synthèse de la répartition géographique.

Nous allons reprendre, pour clôturer la répartition géographique, en un vaste tableau de synthèse (voir p. 282), la criminalité durant la décennie de chacun des districts et son rapport à la province.

Pour fixer l'importance démographique de chacun des districts, nous donnons d'abord la proportion de population au départ et à l'arrivée de la décennie. Nous ne garantissons pas l'exactitude mathématique de la première proportion, celle-ci résulte de déductions person-

Tableau 156. — Répartition géographique par district  
(1948-1957).

Qualifications légalés	Léo- poldville	Cata- ractes	Bas- Congo	Lac Léopold II	Kwango	Kwilu
Population	5,3 %-11,5 %	16 %-14,8 %	13,9 %-13,5 %	8,8 %- 9,2 %	17,5 %-14,8 %	38,2 %-35,9 %
A	1,0 - 2,5 %	1 - 2,5 %	3,0 - 7,5 %	5,0 -12,5 %	5,0 -12,5 %	25,0 -62,5 %
TA	2,0 -11,7 %	1 - 5,8 %	3,0 -17,6 %	2,0 -11,7 %	2,0 -11,7 %	7,0 -41,1 %
M	9,0 -10,9 %	10 -12,1 %	9,0 -10,9 %	17,0 -20,7 %	10,0 -12,1 %	27,0 -32,9 %
TM	3,0 - 5,7 %	3 - 5,7 %	5,0 - 9,6 %	16,0 -30,7 %	5,0 - 9,6 %	20,0 -38,4 %
TTM	15,0 - 7,8 %	15 - 7,8 %	20,0 -10,4 %	40,0 -20,8 %	22,0 -11,5 %	79,0 -41,3 %
ES	0,0	1 - 6,6 %	0,0	1,0 - 6,6 %	8,0 -53,3 %	5,0 -33,3 %
TTM + ES	15,0 - 7,2 %	16 - 7,7 %	20,0 - 9,7 %	41,0 -19,9 %	30,0 -14,7 %	84,0 -40,7 %
C	14,0 -17,0 %	12 -14,6 %	4,0 - 4,8 %	15,0 -18,2 %	2,0 - 2,4 %	35,0 -42,6 %
I	0,0	6 -18,7 %	3,0 - 9,3 %	5,0 -15,6 %	0,0	18,0 -56,2 %
TTG	29,0 - 9,0 %	34 -10,6 %	27,0 - 8,4 %	61,0 -19,0 %	32,0 -10,0 %	137,0 -42,8 %

Tableau 157. — Répartition géographique par district  
(1935-1937 et 1955-1957).

Qualifications légalés	Léopoldville		Bas-Congo		Lac Léopold II		Kwango	
	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957
Population	1,7 %-11,5 %		32,5 %-28,4 %		11,0 %- 9,2 %		54,7 %-50,8 %	
A	3,0 - 0,0		8,0 - 2,0		4,0 - 1,0		13,0 - 8,0	
TA	1,0 - 2,0		1,0 - 1,0		2,0 - 0,0		4,0 - 5,0	
M	2,0 - 5,0		3,0 - 5,0		9,0 - 6,0		9,0 - 8,0	
TM	1,0 - 2,0		1,0 - 3,0		14,0 - 2,0		12,0 -12,0	
TTM	7,0 - 9,0		13,0 -11,0		29,0 - 9,0		38,0 -33,0	
	8,0 %-14,5 %		14,9 %-20,9 %		33,3 %-14,5 %		43,6 %-53,2 %	
ES	0,0 - 0,0		0,0 - 0,0		2,0 - 0,0		5,0 - 2,0	
TTM + ES	7,0 - 9,0		13,0 -11,0		31,0 - 9,0		43,0 -35,0	
	7,5 %-12,5 %		13,7 %-20,3 %		32,9 %-12,5 %		45,7 %-54,6 %	
C	0,0 - 4,0		2,0 - 5,0		0,0 - 2,0		9,0 - 8,0	
I	3,0 - 0,0		1,0 - 3,0		3,0 - 2,0		2,0 - 6,0	
TTG	1,0 -13,0		16,0 -19,0		34,0 -13,0		54,0 -49,0	
	8,7 %-13,8 %		14,0 %-20,2 %		29,8 %-13,8 %		47,3 %-52,1 %	

nelles, le bouleversement des circonscriptions administratives brouillant les données.

Nous allons maintenant comparer les années 1935-1937 et 1955-1957, dans chaque période Banningville est attribué au Kwango, nous ne tenons pas compte des dossiers égarés pour lesquels l'origine est incertaine.

Tableau 158. — Répartition géographique par territoire (1948-1957).

Territoires	TTM Criminalité réelle (théorique)	TTG Criminalité réelle (théorique)
Léopoldville	15 (22 ) 68 %	29 (37 ) 78 %
CATARACTES		
Thysville	4 (12 ) 33 %	12 (20 ) 60 %
Luozi	4 ( 5,5) 72 %	7 ( 9,5) 73 %
Kasangulu	2 ( 2,5) 80 %	3 ( 4 ) 75 %
Madimba	5 ( 8 ) 62 %	12 (14,5) 82 %
BAS-CONGO		
Boma	3 ( 3 ) 100 %	4 ( 5,5) 72 %
Lukula	7 ( 5,5) 127 %	8 ( -9 ) 88 %
Tshela	5 ( 9,5) 52 %	8 (15,5) 51 %
Seke-Banza	3 ( 2,5) 120 %	3 ( 4 ) 75 %
Matadi	2 ( 5 ) 40 %	4 ( 8,5) 47 %
LAC LÉOPOLD II		
Inongo	8 ( 3 ) 266 %	8 ( 5 ) 160 %
Mushie	5 ( 4 ) 125 %	11 ( 7 ) 157 %
Oshwe	11 ( 3 ) 366 %	16 ( 4,5) 355 %
Kutu	10 ( 4,5) 222 %	15 ( 7,5) 200 %
Kiri	6 ( 3 ) 200 %	11 ( 5,5) 200 %
KWANGO		
Kenge	7 ( 8 ) 87 %	7 (13 ) 53 %
Popokabaka	1 ( 5 ) 20 %	2 ( 8 ) 25 %
Kasongo-Lunda	5 ( 7,5) 66 %	10 (12,5) 80 %
Feshi	2 ( 4,5) 44 %	5 ( 8 ) 62 %
Kahemba	7 ( 3,5) 200 %	8 ( 5,5) 145 %
KWILU		
Kikwit	30 (17,5) 171 %	46 (29,5) 155 %
Idiofa	15 (15,5) 96 %	31 (26 ) 119 %
Gungu	12 (14,5) 82 %	22 (24 ) 91 %
Masi-Manimba	15 (13,5) 111 %	30 (23 ) 130 %
Banningville	7 ( 7 ) 100 %	8 (12 ) 66 %

Pour mieux illustrer la répartition de la criminalité dans la province, nous dresserons enfin un tableau par territoire du nombre de meurtres et de celui de l'ensemble des infractions étudiées, avec, entre parenthèses, la criminalité arrondie si les infractions avaient été également réparties dans la province, ainsi que le pourcentage de la criminalité réelle par rapport à la moyenne, la population en 1956 fournissant la base du calcul.

Les plus bas pourcentages de criminalité se rencontrent dans les territoires de Popokabaka, Thysville, Matadi et Feshi et les plus hauts dans les territoires d'Oshwe, Inongo, Kutu, Kiri et Kahemba.

La criminalité est généralement inférieure à la moyenne dans les districts de Léopoldville, des Cataractes, du Bas-Congo et du Kwango avec des pointes dans les territoires de Lukula, Seke-Banza et Kahemba. Elle est toujours supérieure dans le district du lac Léopold II, tandis que celui du Kwilu est partagé, le territoire de Masi-Manimba et surtout celui du chef-lieu Kikwit y culminent nettement.

Selon les lieux, les proportions varient du simple au décuple, mais les différences tendent à s'amoinrir : la baisse, avons-nous vu aux sections précédentes, est, en effet, plus accentuée dans les régions de forte criminalité.

## CHAPITRE VII

### MILIEU DE PERPÉTRATION

#### 1. CRIMINALITÉ GÉNÉRALE.

Nous rappelons que nous avons distingué les infractions selon qu'elles ont été commises dans un village de l'intérieur, dans un centre, quel que soit son statut administratif, en y comprenant les infractions commises sur des barges fluviales et dans les chefs-lieux de territoire aussi bien que les grandes villes, et enfin, dans un camp d'une exploitation de l'intérieur par des agents originaires du territoire. Leverville a été compté comme centre et non comme camp, par exemple ; il s'agit donc de camps de petites exploitations semi-rurales, huileries, scieries, etc.

Nous commençons par deux tableaux, l'un par type d'infraction, l'autre par district.

Tableau 159. — Milieu de perpétration par types légaux d'infraction (1948-1957).

Qualifications légales	Village	Centre	Camp
A	37- 92,5 %	2- 5,0 %	1- 2,5 %
TA	13- 76,4 %	3-17,6 %	1- 5,8 %
M	66- 80,4 %	13-15,8 %	3- 3,6 %
TM	37- 71,1 %	9-17,3 %	6-11,5 %
TTM	153- 80,1 %	27-14,1 %	11- 5,7 %
ES	15-100,0 %	0	0
TTM + ES	168- 81,5 %	27-13,1 %	11- 5,3 %
C	58- 70,7 %	22-26,8 %	2- 2,4 %
I	26- 81,2 %	2- 6,2 %	4-12,5 %
TTG	252- 78,7 %	51-15,9 %	17- 5,3 %

Il est remarquable que plus l'infraction est réfléchie, plus la proportion du milieu villageois est forte. Pour les centres, la montée de la proportion selon la dégradation de la gravité des meurtres est symptomatique, comme le maximum enregistré pour les coups volontaires mortels.

Tableau 160. — Milieu de perpétration par district (1948-1957).

Districts	Village	Centre	Camp
Léopoldville	0	29-100,0 %	0
Cataractes	31- 91,1 %	2- 5,8 %	1- 2,9 %
Bas-Congo	18- 66,6 %	6- 22,2 %	3-11,1 %
Lac Léopold II	49- 81,9 %	8- 11,4 %	4- 6,5 %
Kwango	32-100,0 %	0	0
Kwilu	122- 89,0 %	6- 4,3 %	9- 6,5 %

Nous donnons ci-dessous un tableau par district pour les années 1954-1957, c'est-à-dire la période de stabilisation urbaine, le premier chiffre sera celui des meurtres, le second de l'ensemble des infractions.

Tableau 161. — Milieu de perpétration par district (1954-1957).

Districts	Village		Centre		Camp	
	TTM	TTG	TTM	TTG	TTM	TTG
Léopoldville	0	0	9	18	0	0
Cataractes	3	10	1	1	1	1
Bas-Congo	8	10	1	1	1	1
Lac Léopold II	9	14	1	2	1	1
Kwango	5	10	0	0	0	0
Kwilu	27	41	1	1	3	4
TT	52	85	13	23	6	7
	73,2 %	73,9 %	18,3 %	20 %	8,4 %	6 %

La proportion des centres est plus forte que leur importance démographique (16%), mais cela est dû à Léopoldville, car dans les deux districts baKongo les



milieux urbains qui forment 12 % de la population ne représentent que 8,3 % de la criminalité.

L'élément ethnique joue cependant un rôle certain dans la criminalité de Léopoldville : pendant ces quatre années de stabilisation de la population urbaine, nous pouvons croire que les proportions d'origine de cette population n'ont guère varié (nous les inscrivons ci-dessous entre parenthèses d'après les dernières enquêtes démographiques [2] ; or les prévenus se répartissent comme suit :

Tableau 162. — Origines des auteurs à Léopoldville (1948-1957).

Origine	Criminalité (population)
Cataractes et Bas-Congo	: 3 soit 16,6 % (40,6 %)
Kwango et Kwilu	: 3 soit 16,6 % (11,6 %)
Angola (apparentés aux baKongo)	: 2 soit 11,1 % (20,8 %)
Kasai	: 1 soit 5,5 % (6,1 %)
Province Orientale	: 3 soit 16,6 % (2,0 %)
Équateur	: 5 soit 27,7 % (10,4 %)
Natif de Léopoldville, race non précisée	: 1

La part des individus originaires de l'Équateur et de la Province Orientale est considérable.

Nous synthétisons, enfin, en un tableau, la part de chaque milieu selon le mobile qui a poussé les auteurs des infractions.

Tableau 163. — Mobiles par milieu de perpétration (1948-1957).

Mobiles	Village	Centre	Camp
S + S (A1)	98,1 %	1,8 %	0,0 %
A1 + A1 (S)	89,7 %	7,6 %	2,5 %
A2	58,3 %	29,1 %	12,5 %
F + F (A1)	73,6 %	16,3 %	10,0 %
V1 + V2	92,3 %	7,6 %	0,0 %
VOL + ARG	73,0 %	19,2 %	7,6 %
INF + VIOL + AVOR + SE	88,8 %	11,1 %	0,0 %
FOL + IVRE	36,3 %	54,5 %	9,0 %
RIXE	56,2 %	37,5 %	6,2 %
TEM	100,0 %		

Le milieu villageois est largement prépondérant dans les crimes superstitieux, les vengeances, les conflits d'autorité familiale et les crimes contre la conception ; les centres eux se distinguent par leur part dans les ivresses, rixes, conflits d'autorité non familiale et crimes de cupidité.

## 2. MILIEU URBAIN ET FORCE PUBLIQUE.

En analysant au chapitre précédent, section I, la criminalité de Léopoldville, nous n'envisageons qu'un milieu spécifiquement urbain.

Nous ne dirons qu'un mot d'autres centres importants.

Matadi qui compte quelque 55.000 âmes, n'a connu que deux meurtres proprement dits, deux affaires de femmes, un en 1950 (prévenu : boy-maçon originaire de l'Angola tout proche), un autre en 1957 (prévenu : marin originaire de la Province Orientale), et une affaire de coups volontaires mortels (prévenu originaire de Luozi, travailleur aux voies navigables, dans une bagarre de bar après amples libations).

Une seule affaire à Boma qui compte quelque 25.000 habitants : une femme de la région qui a commis une tentative d'assassinat sur la personne de son ex-concubin, en 1953.

Thysville qui compte 13.000 âmes a été le théâtre d'un infanticide en 1954, la prévenue était originaire des environs.

Le petit centre de Kikwit, 14.000 habitants, a connu un incendie en 1952, un autre de la prison par deux candidats à l'évasion en 1953 et une tentative d'assassinat au camp des catéchumènes de la mission en 1956, par un candidat au mariage résidant à l'intérieur.

Mais il est un milieu non coutumier sur lequel notre attention peut facilement se porter : il s'agit de celui des soldats de la Force publique.

Le Conseil de Guerre d'Appel a sanctionné, en 1935-1937, deux meurtres, une tentative de meurtre, et un coup volontaire mortel commis par des militaires.

Aucun cas de ce genre en 1955-1957.

Trois arrestations arbitraires en 1935-1937, aucune en 1955-1957.

Or, pendant ces deux périodes, les effectifs n'ont guère varié, ils auraient plutôt légèrement augmenté.

Il faut tenir compte dans les chiffres qui vont suivre de la mobilisation de l'armée de 1940 à 1945.

Pour 1938-1942, nous avons pointé 9 infractions : 3 assassinats (deux peines de mort furent prononcées), 1 tentative d'assassinat, 4 meurtres et 1 incendie ;

Pour 1943-1947 : 5 infractions (1 tentative d'assassinat, 2 meurtres, 2 tentatives de meurtre) ;

Pour 1948-1952 : 1 tentative de meurtre ;

Pour 1953-1957 : 1 coup volontaire mortel, d'ailleurs commis par une recrue en route vers un camp d'incorporation et auprès de la femme duquel un marin d'une barge se montrait trop entreprenant.

Si nous prenons une période quinquennale d'avant-guerre, où le facteur mobilisation est exclu, 1935-1939, nous relevons 5 cas (2 meurtres, 2 tentatives de meurtre, 1 coup volontaire mortel), alors que dans chacune des deux périodes quinquennales de 1948-1957, nous n'avons qu'un cas (1 tentative de meurtre, 1 coup volontaire mortel). La criminalité, beaucoup moins grave, est donc cinq fois inférieure à celle d'il y a vingt ans. Cette chute spectaculaire évoque celle constatée dans l'agglomération de Léopoldville.

Remarquons que nous pourrions d'ailleurs montrer le mouvement en choisissant il y a dix ans une autre période quinquennale : 1946 à 1950 (3 cas, 3 tentatives de meurtre), à opposer à 1953-1957 (1 cas de coups volontaires mortels).

Le mouvement est donc certain ; là aussi le milieu « déraciné » a changé totalement d'aspect ; à la Force publique d'avant-guerre, formée en partie d'aventuriers, s'est substituée une armée composée de multiples spécialistes, encadrée d'un service social efficace et dont les recrues s'engagent souvent plus pour apprendre un métier intéressant que par tradition guerrière.

## CHAPITRE VIII

### DIVERS

#### Section I : Répression.

Nous n'allons pas reprendre toutes les données relatives à la répression que le lecteur retrouvera dans la revue des différents types d'infraction et dans l'étude des mobiles (chapitres II et III). Un tableau d'ensemble montrera cependant bien le phénomène du renforcement de la répression pendant la période de guerre, renforcement qui se maintient dans l'après-guerre. Rappelons que les chiffres représentent des années de servitude pénale, la mort étant comptée comme valant 40 ans et la perpétuité 30.

Tableau 164. — Répression en général.

Qualifications légales	1935-1937	1938-1939	1942-1943	1948-1952	1953-1957	1955-1957
A	14,8	11,4	22,9	23,3	21,0	21,0
TA	8,1	6,2	21,8	9,0	7,6	11,1
M	7,1	10,5	10,8	13,4	15,5	14,4
TM	2,4	4,7	8,0	5,8	5,5	6,3
ES	4,5	5,3	10,1	9,8	16,7	17,5
C	2,1	2,6	4,2	3,1	3,8	4,9
I	2,1	0,85	3,1	5,3	3,7	4,9

#### Section II : Infractions concertées.

Nous allons reprendre dans un tableau les données d'ensemble relatives aux infractions concertées. Nous y envisagerons, pour chaque période indiquée, séparément

le total des meurtres et celui de l'ensemble des infractions étudiées. Le premier chiffre sera celui des infractions perpétrées par un seul prévenu, le second celles commises par plusieurs et entre parenthèses le nombre de ces auteurs, enfin la proportion d'infractions concertées sur l'ensemble.

Tableau 165. — Infractions concertées.

Périodes	TTM		TTG	
	Un prévenu (total)	Plusieurs prévenus	Un prévenu (total)	Plusieurs prévenus
1935-1937	76-17 (68)	-18,2 %	98-22 (84)	-18,3 %
1938-1939	45-10 (32)	-18,1 %	63-19 (55)	-23,1 %
1942-1943	26- 1 ( 2)	- 3,7 %	35- 2 ( 7)	- 5,4 %
1948-1952	95-14 (34)	-12,8 %	153-26 (67)	-14,5 %
1953-1957	73- 9 (21)	-10,9 %	124-17 (39)	-12 %
1955-1957	55- 7 (15)	-11,2 %	83-11 (24)	-11,7 %

La période de guerre fournit des proportions absolument aberrantes : manifestement, la plupart des crimes collectifs ont échappé à la répression. A part cette exception, la tendance est nettement à la baisse du nombre et de la proportion des infractions concertées. Non moins remarquable est la baisse de la moyenne des prévenus par affaire collective ; négligeant la période de guerre, cette baisse se traduit par les chiffres suivants pour le total des meurtres : 4-3,2-2,4-2,3-2,1 et pour le total des infractions étudiées : 3,8-2,8-2,5-2,2-2,1.

Les différentes sections des chapitre II, III et VI étudient plus avant le mécanisme des infractions concertées.

### Section III: Profession des auteurs.

Nous avons pris, pour la période 1948-1957, la profession telle qu'indiquée à l'identité des prévenus, ces

professions le sont souvent d'une façon vague et les chiffres qui suivent ne donnent qu'une tendance.

Villageois sans profession, cultivateurs, chasseurs, pêcheurs, malafoutiers (parmi lesquels sont signalés 2 ex-policiers, 1 ex-soldat, 2 extravailleurs) :

	174 soit 50,0 %
Chefs de village, chefs de clan, notables	: 8
Coupeurs de fruits d'élaïs	: 51 soit 14,6 %
Artisans de village, scieurs de long	: 13
Devins, guérisseurs de village	: 4
Total des occupations strictement villageoises	: 250 soit 71,8 %
Cantonniers	: 6
Moniteur agricole	: 1
Instituteurs de village	: 2
Catéchistes de village	: 2
Travailleurs sans qualification professionnelle d'exploitations semi-rurales de l'intérieur ou de missions	: 20
Total des travailleurs en milieu rural	: 31 soit 8,9 %
Magasiniers, capitas de négoce	: 2
Porteur de commerçant	: 1
Commerçants	: 2
Sentinelles	: 5
Plantons	: 4
Chômeur dans un centre	: 1
Travailleurs sans qualification professionnelle dans un centre	: 12
Capitas de manœuvres (dont un d'une exploitation semi-rurale)	: 4
Comestiques	: 2
Charpentier dans un centre	: 1
Mécaniciens (dont deux dans une exploitation semi-rurale de l'intérieur)	: 11
Chauffeur d'automobile et boy-chauffeur	: 2
Marins (dont un de haute mer)	: 6
Clercs (dont un secrétaire-comptable de chefferie)	: 4
Frisonniers	: 8
Soldat et recrue	: 2
Policier	: 0

Rien de bien spécial à retirer de ces chiffres. Il peut être cependant constaté que le circuit économique atteint la plupart des prévenus, les cultivateurs eux-mêmes récoltant beaucoup de produits d'exportation.

Autre point digne d'intérêt : la criminalité semble plus forte parmi les travailleurs ayant une certaine qualification professionnelle. Comme il est normal, le milieu de marins est assez bien représenté. Nous avons tenu à souligner qu'aucun policier ne figure parmi les prévenus.

En étudiant le mobile des conflits d'autorité non familiale et celui des rixes, nous avons mentionné divers cas se rapportant aux chefs et policiers et aux travailleurs, notamment les bagarres sur le lieu de travail (chapitre III, sections III, § 11 et IX, § 1 et 2).

#### Section IV : Pygmoïdes.

Quelques dossiers de 1948-1957 signalent expressément la qualité de pygmoïde de prévenus ; toutes ces affaires émanent du district du lac Léopold II.

En territoire d'Oshwe, un pygmoïde décocha une flèche à un homme qui avait giflé sa cousine, le meurtre fut sanctionné de 20 ans de servitude pénale en 1952.

Dans le même territoire, un catéchiste pygmoïde décocha une flèche à un interlocuteur dont il se rappela soudain qu'un parent avait tué son père, la tentative de meurtre fut sanctionnée de 15 ans en 1952.

En territoire de Kiri, un pygmoïde renversa son père qui s'opposait à ce qu'il continue à courtiser sa cousine à un degré prohibé ; ces coups volontaires mortels furent sanctionnés de 5 ans en 1955.

En territoire de Kiri encore, un pygmoïde surpris par un capita de négoce au moment où il allait dévaliser son magasin, lui décocha une flèche. Arrêté et transféré à Inongo, il s'évada, commit plusieurs vols et ayant récupéré son arc tira sur un soldat posté pour le surprendre. Ces deux tentatives de meurtre furent sanctionnées chacune par une peine de 5 ans en 1957.



### Section V : Juridictions indigènes.

L'importance de la juridiction indigène ou des arbitrages (respectivement 16 et 2 cas soit 18 ou 5,6 % des affaires) ressort du fait que leur intervention est signalée à propos de 13 meurtres et 5 infractions similaires en 1948-1957.

6 fois un individu convoqué à paraître devant la juridiction indigène se rebelle et attaque le représentant de l'autorité ;

5 fois il y eut infraction bien que la palabre fût tranchée par la juridiction ;

2 fois bien que la procédure fût en train devant la juridiction ;

3 fois un individu furieux d'avoir été cité s'attaqua au demandeur ;

2 fois il y eut infraction malgré décision des parties de soumettre leur litige à un arbitrage.

A remarquer que six de ces cas se situent en 1948-1952 et 12 en 1953-1957, dont 9 de 1955 à 1957. Cette montée dénote un esprit d'anarchie que nous avons déjà eu l'occasion de signaler (notamment aux sections III, § 12, V, § 1 et VI, § 1 du chapitre III).

### Section VI : Facteur saisonnier.

Au Katanga, des statistiques non publiées du Parquet dénotent que la criminalité connaît deux maxima aux périodes de soudure entre les saisons, le passage de la saison sèche à la saison des pluies étant plus énervant que le premier, et qu'en pleine saison, la criminalité est légèrement supérieure en saison sèche.

Notre expérience de la province de Léopoldville est trop récente pour pouvoir interpréter les chiffres qui vont

suivre. Voici le nombre d'infractions réparties par mois de perpétration de janvier à décembre pour les années 1948-1957 :

27 / 22 / 26 / 25 / 16 / 31 / 29 / 30 / 21 / 30 / 29 / 34.

Nous voyons deux périodes de maxima : la pleine saison des pluies, d'octobre à janvier et la pleine saison sèche, juin à août. Une baisse de la petite saison sèche à la fin de la saison des pluies, février à avril, et deux minima encadrant la saison sèche : mai et septembre, ce qui paraît en contradiction avec l'expérience katangaise en ce domaine.

## BIBLIOGRAPHIE

- [1] Par exemple les articles classés sous l'intitulé : Crimes et Superstitions indigènes (*Revue de Droit et de Jurisprudence du Katanga*, puis *Revue juridique du Congo belge* et enfin *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais*, Élisabethville, 1924-1926, 1927-1932, 1933 et suivantes).
- [2] Y compris : Enquêtes démographiques, fascicules 1 à 4 (2<sup>e</sup> Direction générale, 1<sup>e</sup> Direction, A.I.M.O., Léopoldville, 1957).
- [3] Par exemple : GRÉVISSE, F., Le Centre extra-coutumier d'Élisabethville (Institut Royal Belge, Bruxelles, 1951 T. XXI et Centre d'Étude des Problèmes sociaux indigènes, Élisabethville, 1951 n<sup>o</sup> 15, 209-216).
- [4] A titre d'exemple lire : DEVAUX, V., Sorcellerie. Empoisonnement. Crédulité (*Journal des tribunaux d'Outre-Mer*, Bruxelles, septembre 1951, 181-184).
- [5] Voir par exemple : SOHIER, Jean, Répertoire général de la jurisprudence et de la doctrine coutumières du Congo et du Ruanda-Urundi (F. Larcier, Bruxelles, 1957, 796-798, les articles signés BATSHIKAMA, DIMBANY, DISENGOMOKA, KANZA, KAZA-VUBU, LENDA BAMBI, MABENZA, MPEZO, NIMI, NZEZA, X.).
- [6] Voir par exemple : MERCKAERT, D., Du meurtre commis pour faciliter le vol ou en assurer l'impunité (*Revue juridique du Congo belge*, Élisabethville, juillet-août 1933, 145-150); Tribunal d'Appel du Ruanda-Urundi, 21 septembre 1939 et Tribunal de Première Instance de Costermansville, 21 septembre 1949 (*Revue juridique du Congo belge*, Élisabethville, 1941, 112 et 1950, 28).
- [7] MINEUR, G., Commentaire du Code pénal congolais (F. Larcier, Bruxelles, 1953, 351 article 165 n<sup>o</sup> 5).

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS

A :	assassinat et infractions y assimilées.
Al :	conflit d'autorité familiale.
Al (S) :	conflit d'autorité familiale avec accusation superstitieuse.
A2 :	conflit d'autorité non familiale.
ARG :	affaire greffée sur une palabre pécuniaire entre parties.
AVOR :	avortement criminel.
C :	coups volontaires mortels.
E :	mineurs (enfants).
ES :	épreuve superstitieuse mortelle.
F :	femmes adultes — affaire de femmes.
F (Al) :	affaire de femmes opposant des parents par alliance.
FOL :	affaire où la démente de l'auteur a été déterminante de l'infraction.
H :	hommes adultes.
I :	incendie conscient d'un bâtiment occupé.
INF :	infanticide.
IVRE :	affaire où l'ivresse du prévenu a été déterminante de l'infraction.
M :	meurtre au sens restreint.
RIXE :	affaire due plus à l'excitation provoquée par les échanges d'injures qu'à la cause de ces propos violents.
S :	infraction d'origine superstitieuse (opposant des étrangers).
S (Al) :	infraction d'origine superstitieuse commise à l'intérieur de la parentèle.
SE :	supposition d'enfant.
TA :	tentative d'assassinat.
TEM :	suppression du témoin d'une infraction ou d'un tiers intervenant après la perpétration d'une infraction.
TM :	tentative de meurtre au sens restreint.
TTG :	total des infractions étudiées.
TTM :	total des meurtres et assassinats et leurs tentatives.